

4320
3630

NOTE SUR LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Introduction

Le gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), dans le cadre du Document d'Appui au Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté SEN 97/003, ont signé en mai 1998, pour une période de trois ans, un accord de subvention de 7.420.000 \$ US qui s'inscrit dans la stratégie de mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de développement social déclinés dans le Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP) adopté en décembre 1997.

Son objectif principal est, d'assister le Gouvernement, la société civile, les collectivités locales (conseils régionaux, municipaux et ruraux) et le secteur privé, dans le renforcement de leurs moyens et de leurs capacités afin de consolider et d'élargir les bases de la croissance des économies locales. Elles seront ainsi à même, de prendre en charge leur destin en tirant un meilleur profit des opportunités économiques.

Stratégie d'intervention

Elle repose sur les principes : (i) du diagnostic participatif et de la responsabilisation des bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités, (ii) l'approche par la demande, (iii) le faire – faire, (iv) le partenariat, (v) la décentralisation.

Cadre organisationnel

Le Ministère chargé du Plan assure jusqu'à présent la présidence du comité de pilotage et la coordination du programme.

Mais les nouvelles dispositions contenues dans le décret no : 2000.837 du 17 octobre 2000 relatif aux attributions des Ministres chargés de la lutte contre la pauvreté précisent que :

Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'élaboration et de la coordination de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Le Ministre de la Famille et de la Solidarité Nationale est chargé de la coordination opérationnelle et de l'exécution de tous les projets et programmes de lutte contre la pauvreté.

Il en ressort que :

le Ministre de l'Economie et des Finances préside, le COC qui se présente comme un organe politique de concertation qui oriente, coordonne la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP).

La coordination opérationnelle et l'exécution des projets et programmes de lutte contre la pauvreté étant transférée au Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, la présidence du STCS lui sera confiée. Il lui appartiendra donc de désigner la structure la plus appropriée pour lui déléguer sa compétence. Ceci devra faire l'objet d'une passation de services entre les deux autorités de tutelle.

Les zones d'intervention du programme

Le programme intervient dans les régions de Dakar, Diourbel, Saint-Louis et Tambacounda.

LES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Le PNUD bailleur leader dans le PLP, a accordé au Sénégal, le 15 mai 1998, une subvention de 7.420.000 dollars US au titre du Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP).

L'agence de gestion des Volontaires des Nations Unies (VNU) apporte une contribution de 2,7 % de la subvention globale. Il importe de noter également que dans le cadre du projet japonais régi par son autonomie de gestion, des VNU sont mis à la disposition du programme sous la responsabilité de la représentation résidente du PNUD.

La participation du Gouvernement du Sénégal se résume à la mise en place des locaux, aucune contrepartie publique n'a été inscrite dans le budget annuel de l'Etat.

A la suite de la mission d'évaluation à mi-parcours, les recommandations formulées dans le sens d'une réorientation du programme avec la création d'antennes régionales dans les zones d'intervention et la prolongation du programme jusqu'en décembre 2001 ont été approuvées par les autorités lors de la réunion de revue du cadre de coopération par pays en Mai 2000 et par le comité de pilotage de juin 2000.

Les nouvelles orientations

Objectif de Développement

L'objectif de développement du programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté au Sénégal. IL s'inscrit dans la stratégie de Développement Humain Durable qui vise à influencer sur les politiques nationales et à créer les meilleures opportunités de création d'emplois et de revenus afin de promouvoir des moyens d'existence durable pour les populations pauvres.

L'appui du PNUD va se concrétiser à deux niveaux :

- (i) **au niveau national** : constitution d'outils, d'organes et de capacités humaines favorisant le dialogue des politiques de lutte contre la pauvreté ;

- (ii) **au niveau local** : initiatives conduisant à des produits novateurs à effet démonstratif (promotion de moyens d'existence durable/gouvernance locale).

Le recentrage de l'assistance du PNUD en 2001 avec un appui spécifique au niveau national (renforcement des capacités de pilotage) et la mise en place d'antennes régionales de lutte contre la pauvreté renforcera le dispositif permettant d'exploiter les résultats des opérations pilotes pour alimenter/infléchir le dialogue des politiques et tester les options stratégiques.

En l'an 2001, dans le cadre de l'exécution nationale les sous programmes ont été transformés en antennes. Ainsi, il est mis en place :

- ❖ **Au niveau local** : quatre (04) antennes régionales installées dans les zones de concentration du PNUD intervenant essentiellement sur les volets économique et social
- ❖ **au niveau national** : une unité chargée de la coordination générale des 4 antennes régionales

Les deux pôles de concentration concernent :

Le volet économique qui porte sur la promotion des activités économiques telles que l'entrepreneuriat, la formation professionnelle, les activités génératrices de revenus.

Le volet social, quant à lui, s'intéresse aux micro-réalisations, l'animation sociale, l'IEC, la planification locale (PRDI, PIC, PLP, PDQ) et les filets de sécurité.

Les quatre antennes géreront les deux pôles de développement avec certaines spécificités pour Guinaw Rail et Bambey qui s'occupent respectivement de la restructuration et de l'organisation des terroirs villageois.

L'antenne de Dakar localisée à Pikine Guinaw Rails aura comme activité principale la restructuration urbaine et foncière de Guinaw Rails tout en promouvant des activités génératrices de revenus et le renforcement des capacités d'intervention des OCB de Guinaw Rails.

L'antenne de Bambey va étendre sa zone d'intervention à la Commune de Diourbel et garde sa spécificité d'Appui à l'organisation des terroirs villageois tout en développant des activités de promotion et de développement social dans la ville de Bambey et celle de Diourbel.

L'antenne de Tambacounda interviendra dans la commune de Tambacounda et les arrondissements de Koumpentoum, Koussanar et Kéniaba, et axera son intervention sur l'amélioration du niveau des revenus des populations et le développement de PME dans les filières porteuses et également les activités d'IEC et la finalisation des micro réalisations et l'ingénierie urbaine à travers un système de planification et d'aménagement des quartiers (PRDI, PDQ etc.)

L'Antenne de Saint-Louis couvre le département de Dagana et celui de Podor avec des actions spécifiques ciblées en direction des populations pauvres des communes de Saint-Louis, de Richard Toll et Podor. Elle vise à améliorer le niveau de revenus et la promotion économique des groupes cibles tout en continuant à gérer le volet social notamment les activités d'IEC, genre et planification.

L'unité nationale chargée de la coordination générale va centrer ses activités sur l'animation effective du dispositif de coordination technique ; il développera les activités de suivi/évaluation en rapport avec le STCS et assurera la coordination des activités des deux pôles de développement économique (Activités génératrices de revenus et d'appui au micro crédit) et social (genre, sida, iec, planification etc..).

Redéploiement du personnel

Chacune des antennes repose sur une stratégie et une mobilisation de ressources relativement homogènes. Des équipes de travail régionalisées, multidisciplinaires et soudées sont constituées au niveau de chacune des antennes.

Chaque antenne est composée de :

- un expert responsable d'antenne ;
- un expert sociologue (à Guinaw rail)
- un assistant administratif et financier ;
- une équipe de quatre volontaires ;
- une secrétaire ;
- un personnel d'appui

L'expert responsable d'antenne assure la coordination technique de l'équipe affectée à celle-ci. Il est chargé de la gestion du budget qui lui est accordé sur une base d'un programme trimestriel d'activités

A Guinaw rail, un nouveau poste de VNU spécialiste en aménagement du territoire sera créé pour tenir compte des nouveaux objectifs assignés à l'antenne et compléter l'équipe pour remplacer le VNU démissionnaire.

Renforcement de la fonction de coordination technique

L'équipe de coordination, sera renforcée.

Outre le personnel d'appui administratif, l'équipe de coordination a été consolidée avec l'affectation du personnel d'assistance technique suivante :

- un expert principal chargé de la coordination technique des antennes;
- deux experts (dont un déjà disponible qui pourrait prendre en charge le suivi du pôle de développement social);
- trois volontaires (dont un international actuellement affecté à la DPS et spécialiste en statistiques)
- un expert en IEC en MST/SIDA affecté à la composante « SIDA » du PNLS.

L'expert principal assure la coordination technique d'ensemble du programme. Il prépare les réunions trimestrielles du Comité de pilotage du PELCP (établissement d'un rapport de synthèse sur l'état d'avancement de chaque unité régionale et sur les programmes d'activités et budgets du trimestre à venir).

En outre, compte tenu de son expérience dans le domaine de la promotion des MPE et PME et le financement des projets, il est chargé de la coordination transversale des activités d'appui

Au niveau de la création des micro projets

- Création d'un fonds d'appui aux initiatives locales (FAIL) dans les communautés rurales de Lambaye et Baba Garage pour un montant de 120 millions en 1999 et 170.000.000 en 2000 ayant permis de financer 53 projets dans ces deux zones pour un coût global de cent trente sept millions six cent dix mille sept cent trente huit francs (137 610 738). pour 1500 bénéficiaires directs et 12.000 indirects. La Gestion des ressources naturelles a permis d'injecter cent vingt millions de francs (120.000.000) pour financer 90 tonnes de semences certifiées de mil, 12 tonnes de semences de fleurs 11, 15 tonnes de niébé et 100.000 plants reboisés en l'an 2001.
- Mise en place d'un fonds d'appui aux services non financiers de 58.946.580 F CFA auprès d'Africare qui, en contrepartie, a débloqué 30 Millions pour le financement des micro projets à Tambacounda avec un plafond de 500.000 F CFA et un Fonds de Garantie de 400 Millions logé à la CNCAS pour des projets dont le plafond n'excède pas 3.000.000 F CFA Ainsi avec ce dispositif 346 emplois ont été créés à travers:
 - ❖ 24 groupements économiques ont pu obtenir des financements qui sont redistribués à leurs membres
 - ❖ 71 projets individuels
- Finalisation d'une ferme pilote à Mérina Diop pour un montant de 90.000.000 FCFA
- Mise en place d'un fonds d'appui aux initiatives locales pour l'environnement urbain dans la commune de Bambey pour 59 millions pour le financement des activités génératrices de revenus et pour l'assainissement de la ville de Bambey.
- Prise en charge de la formation de douze jeunes dans les arrondissements de Guinaw-Rail Nord et Sud pour une formation en menuiserie/sculpteur pendant un an et de six maîtres menuisiers avec comme finalité la réinsertion de ces jeunes de la rue par la création d'un GIE qui a obtenu un financement de 10.000.000 auprès du fonds d'appui des jeunes du ministère de l'Emploi.
- Mise à la disposition de l'ASACASE d'un montant de 80.000.000 FCFA pour le financement des activités génératrices de revenus sous forme de crédit revolving dans les zones de Diourbel et Guinaw-rails ; 350 micro projets ont été financés :
 - ❖ 160 projets à guinaw rails
 - ❖ 190 micro projets à Diourbel
- Mise en place d'une petite unité de Tannerie à Ndingy par le groupement des femmes de la localité
- Création d'une autre unité de tannerie à Diourbel.

Ces deux tanneries bénéficient de l'appui commerciale de la Société Sénégalaise d'investissement qui a signé un accord pour racheter toute leur production.

- Création d'unités de savonnerie, à Saint-Louis, Tambacounda Diourbel et Guinaw rails par les Groupements de femmes.
- Création d'unités de transformation de jus de fruits à Guinaw rails, Saint-Louis, Tambacounda, Touba
- Création d'unités de teinture à Saint-Louis, Tambacounda, Diourbel, Guinaw rails par les Groupements de femmes.
- Création d'une unité de poterie, Tambacounda pour la valorisation des métiers traditionnels.
- Mise en place , avec l'ONUDI, dans le cadre du programme intégré, de mécanismes d'appui aux MPE dans la région de Saint Louis avec la création de projets pilotes dans la transformation des produits halieutiques et agro alimentaires.

Au niveau des micro-realizations

- Financement à Pikine Guinaw-rails de 7 classes dans les écoles primaires de Guinaw-rails Nord et Guinaw-rails Sud avec réfection des table bancs ;
- Construction du mur de l'école de Gourel Djadjie à Tambacounda
- Construction de trois salles de classe à Ndayane à Diourbel ;
- Réfection des salles de classes , fabrication de tables bancs et du mobilier de bureau des maîtres à l'école de Khor à Saint Louis,
- Assainissement de la place Gorée à Guinaw-rails avec la participation des populations.

Au niveau de la formation

- Formation technique et professionnelle des cibles sur les activités génératrices de revenus dans les quatre zones d'intervention
- Formation des membres des mutuelles d'épargne et de crédit
- Formation sur l'utilisation du logiciel Comfar de l'Onudi
- Renforcement des capacités des femmes en entrepreneuriat à travers la formation sur les modules Clé et Germe du BIT
- Formation sur les techniques de la MARP
- Formation sur l'utilisation du logiciel ACCESS pour l'harmonisation des bases de données
- Formation des membres des OCB sur les techniques d'évaluation des projets et sur les micro jardins
- Formation des élus locaux sur la décentralisation et la gestion des budgets

Au niveau du partenariat

- Signature d'un protocole d'accord avec l'ONG américaine « AFRICARE » pour le financement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) à Tambacounda sur la base d'une ligne de crédit de 30.000.000 pour les micro-projets jusqu'à hauteur de 500.000 FCFA par projet et d'un Fonds de Garantie de 400.000.000 FCFA ouvert à la CNCA pour le financement des projets avec un plafond de 3.000.000 par projet.

- Signature d'un protocole d'accord avec l'AQUADEV W.A pour l'appui institutionnel aux mutuelles d'épargne et de crédit
- Signature d'un protocole d'accord avec la cellule AC/CPEC du Ministère de l'Economie et des Finances pour un partenariat dans la supervision et le contrôle des Mutuelle d'épargne et de crédit financées et montées avec l'appui du PELCP.
- Signature d'un protocole d'accord avec le Fonds de promotion économique (FPE) pour l'utilisation du reliquat des fonds BOAD (2 milliards) pour le financement des micro projets dans nos zones d'interventions à travers les mutuelles agréées par AT/CPEC.

Au niveau des études stratégiques ;

Plusieurs études stratégiques réalisées dans le cadre du pilotage stratégique et de la coordination du PLP portant sur :

- ❖ Cadre de pilotage du PLP
- ❖ Programme d'investissement prioritaire
- ❖ Initiative 20/20,
- ❖ le rapport National sur le développement humain durable,
- ❖ le système HIMO,
- ❖ les stratégies nationales de promotion des MPE ;
- ❖ Enquêtes sur la perception de la pauvreté et supervision des consultations régionales Au niveau des six régions dans le cadre de l'élaboration du document de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP)
- ❖ Plan d'actions pour l'initiative 20/20

Difficultés

- Perturbations vécues du fait de changement institutionnel et de la réorientation du programme à un an de sa fin.
En effet, avec le redéploiement du programme dans les régions, il a fallu rechercher de nouveaux locaux, les réfectionner, assurer le transfert du matériel et du personnel.
- Inexistence de sous comptes bancaires dans les régions où sont localisées les antennes. Cela rend plus difficile l'exécution des activités dans ces zones. Les antennes de Tambacounda et de Saint Louis sont obligées de venir à Dakar chaque fois pour retirer des sommes importantes en espèces (avec tout ce que cela comporte comme risques) alors que l'ouverture d'un compte aurait permis de faire le transfert par virement bancaire pour toutes les activités du mois. Les fonds seraient renouvelés sur présentation de justificatifs et du relevé après un rapprochement bancaire.
- La passation de service entre les ministres concernés.
- Disposition à prendre pour assurer la transition entre les deux cycles du Pnud dans le cadre du CCP.
- Lenteurs dans le déblocage des fonds